

Bulletin d'information sur les prestations

Votre régime provincial d'assurance santé collective

Novembre 2011

Baisse des primes et hausse des prestations maximales en 2012

Grâce à une expérience positive en matière de demandes d'indemnisation, les primes de votre régime d'assurance santé seront réduites de 2,5 % en 2012.



Chaque année, les primes sont déterminées en fonction de la variation des coûts du régime et de l'utilisation prévue des avantages offerts. Un examen des demandes soumises aux termes du régime au cours de la dernière année indique qu'elles ont été plus faibles que prévu, principalement en raison de l'utilisation de médicaments génériques.

Modification des prestations maximales pour les soins de thérapie sportive, d'ergothérapie et de physiothérapie

En 2012, la prestation maximale combinée pour les soins de thérapie sportive et de physiothérapie s'établira à 850 \$ par personne et par année. La prestation maximale pour les soins d'ergothérapie se chiffrera à 150 \$ par personne et par année.

La modification regroupe les prestations et hausse les prestations maximales. À l'heure actuelle, les prestations maximales sont de 700 \$ par personne pour les soins de physiothérapie et de 150 \$ par personne pour la combinaison des soins de thérapie sportive et d'ergothérapie.

Doublement de la prestation maximale pour les appareils auditifs

En 2012, la prestation maximale pour les appareils auditifs passera à 500 \$ à 1 000 \$ par période de trois ans.

Primes mensuelles en vigueur le 1^{er} janvier 2012

Célibataires : 59,65 \$

Familles : 119,30 \$

Message du président du régime

Le régime d'assurance-maladie prolongée de la MTS a connu une autre bonne année sur le plan financier. Nous sommes excités de la hausse prochaine de la couverture des médicaments pour les membres inscrits au régime facultatif et au régime des personnes retraitées, ainsi que de la hausse de la protection pour les soins de thérapie sportive, d'ergothérapie et de physiothérapie, et les appareils auditifs. Ces hausses sont le produit des résultats financiers positifs du régime, qui permettent une stabilité des primes du régime facultatif, une réduction des primes du régime obligatoire et une légère hausse des primes du régime des personnes retraitées.

**John Ehinger, président
Comité permanent des avantages
collectifs de la MTS**

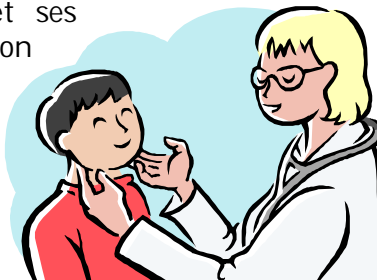
Portrait rapide des activités du régime en 2010-2011

- Le régime bénéficie présentement de la participation de 35 associations locales de la MTS et divisions scolaires. Il dessert 11 900 membres enseignants actifs et retraités et 2 000 membres non enseignants actifs et retraités.
- Le régime a connu des hausses de 4,1 % de l'inscription des membres actifs et de 3,3 % de l'inscription des membres retraités.
- Les demandes d'indemnisation se sont accrues de 3,9 %.
- Les frais relatifs aux demandes d'indemnisation et les frais d'administration se sont chiffrés à 14 073 925 \$.

Passer à travers la saison de la grippe

Bien que la plupart des gens se rétablissent d'une grippe en environ une semaine, chaque année, la grippe et ses complications hospitalisent environ 20 000 Canadiens et en tuent entre 2 000 et 8 000.

Il existe des stratégies simples, mais efficaces, pour éviter la grippe, y compris se laver souvent les mains, tousser et éternuer dans le bras, rester à la maison si on se sent malade et se faire vacciner annuellement contre la grippe.



Selon l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), les vaccins antigrippaux peuvent prévenir la grippe chez 70 % à 90 % des enfants et des adultes en santé lorsque le vaccin correspond bien aux souches du virus de la grippe en circulation. Une protection complète contre la grippe est établie environ deux semaines après la vaccination et elle dure six mois. Le meilleur moment pour se faire vacciner se situe entre octobre et décembre.

Pour plus d'information sur la grippe, visitez le site Web pertinent de l'ASPC à l'adresse www.fightflu.ca/index-fra.html.

Statistiques d'utilisation du régime en 2010-2011

Prestations	Demandes réglées
Médicaments sur ordonnance	59,6%
Massothérapie	14,6%
Physiothérapie	7,4%
Chiropractie	7,0%
Service d'ambulance	2,1%
Orthétique	1,6%
Soins des pieds	1,5%
Services psychologiques	1,4%
Examens de la vue	1,4%
Autres services	3,4%

Saviez-vous que...

Vous pouvez obtenir une copie du livret sur vos prestations sur le site Web de la MTS. Des copies papier sont également offertes sur demande par votre division scolaire.

Au sujet des coûts : prix des médicaments sur ordonnance

Un récent examen de l'utilisation des médicaments d'ordonnance par les membres du régime provincial de la MTS révèle qu'une pharmacie offre des prix considérablement plus faibles pour ces médicaments.

Le prix des médicaments sur ordonnance se compose des honoraires de préparation et du coût des ingrédients. Vous ne voyez que le prix total. En 2010, les honoraires de préparation de Costco se chiffraient à environ 40 % de la moyenne provinciale (4,42 \$ au lieu de 10,95 \$). De plus, un échantillonnage des médicaments les plus utilisés indiquait que le coût moyen des ingrédients de Costco était de 14,5 % inférieur au coût moyen de toutes les autres pharmacies.

Étant donné que les primes que vous payez sont fondées sur le coût des demandes d'indemnisation et que vous payez 20 % du coût des médicaments sur ordonnance et les honoraires de préparation supérieurs à 6 \$, vous devriez examiner la possibilité d'obtenir vos médicaments chez Costco, s'il y a un magasin dans votre voisinage. Vous n'avez pas besoin d'être membre de Costco pour y acheter des médicaments.

Pour de plus amples renseignements...

Croix-Bleue

204-775-0151

1-800-873-2583

www.mb.bluecross.ca



MTS

204-888-7961

1-800-262-8803

www.mbteach.org

